

Unité départementale du Val-de-Marne
Service risques et installations classées
12-14 rue des Archives
94000 Créteil

Créteil, le 18 mars 2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 19/02/2025

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

PRESSING POEME

21 Place du Marché
94320 Thiais

Références : DRIEAT-IF/UD94/2025/PESSPVMO/AJ/N°108GR
Code AIOT : 0100287400

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 19/02/2025 dans l'établissement PRESSING POEME implanté 21 Place du Marché 94320 Thiais. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La présente inspection a pour objet de vérifier le devenir du site.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- PRESSING POEME
- 21 Place du Marché 94320 Thiais
- Code AIOT : 0100287400
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Par courrier du 20/08/2012, la société PRESSING POEME a transmis une déclaration pour l'exploitation d'un pressing. Après examen par l'inspection, elle a été jugée incomplète et non recevable pour les raisons suivantes :

- La rubrique de classement n'était pas mentionnée ;
- le devenir des déchets (boues de nettoyage, solvant usé) n'était pas mentionné ;
- la date de la déclaration était erronée (1979 ?) ;
- les dispositions prises pour respecter l'arrêté ministériel du 31/08/2009 n'étaient pas énoncées (ventilation, désenfumage, résistance au feu du local, détection incendie, emplacement du conduit des rejets atmosphériques, présence ou non de tiers au-dessus du local ...) ;

- la capacité de la machine de nettoyage à sec n'était pas mentionnée ;
- la fiche de donnée sécurité du produit qui devait être utilisée (un solvant hydrocarboné) n'était pas jointe au dossier.

Malgré des demandes de compléments faites par la préfecture du Val-de-Marne par courriers du 25/10/2012 et du 10/12/2014, la déclaration n'a jamais été complétée.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Classement du site	Code de l'environnement du 31/10/2024, article L.511-1	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

La machine de nettoyage à sec n'a vraisemblablement jamais été installée au 21 place du Marché à Thiais.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Classement du site

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 31/10/2024, article L.511-1
Thème(s) : Situation administrative, Devenir du site
Prescription contrôlée : Sont soumis aux dispositions du présent titre les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation économique des sols naturels, agricoles ou forestiers, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.
Les dispositions du présent titre sont également applicables aux exploitations de carrières au sens des articles L. 100-2 et L. 311-1 du code minier.

Constats : La place du marché à Thiais est entièrement piétonne, entourée de commerces en pied d'immeuble d'habitation. Le jour de l'inspection, aucun pressing n'était présent parmi les commerces. Les commerçants interrogés ont tous confirmé qu'aucun pressing ne s'est installé au 21 place du Marché. Il y a bien un local, mais il semble utilisé comme point relais pour les colis. Le pressing n'a semble-t-il jamais été installé à cette adresse.
Type de suites proposées : Sans suite